



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-septième session
Point 94 w) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
Colombie	2

* Les informations contenues dans le présent document ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses reçues des États Membres

Colombie

[Original : espagnol]
[27 décembre 2012]

Généralités

Le Gouvernement colombien souhaite formuler les observations suivantes concernant la résolution 66/38 de l'Assemblée générale des Nations Unies :

a) Les États devraient fournir des informations non seulement sur les armes classiques qu'ils achètent ou fabriquent pour assurer leur défense et la sécurité de leurs citoyens, mais aussi sur celles qui s'échangent avec d'autres États pour les producteurs d'armes;

b) Les propositions formulées par les États devraient être examinées afin de vérifier les progrès qui ont été réalisés dans le domaine de la coopération et de l'échange d'informations;

c) Il conviendrait de consulter les États pour savoir s'ils ont véritablement l'intention de tenir des registres sur les armes classiques et si ceux-ci seront consultables;

d) Il conviendrait de demander aux États s'ils prévoient de limiter l'acquisition d'armes classiques;

e) Il conviendrait de progresser dans les échanges de connaissances et la coopération entre les armées des différents pays, ainsi que dans l'évaluation des progrès technologiques, du matériel et d'autres questions liées aux communications;

f) Il conviendrait de faire part des progrès réalisés dans le domaine de la promotion de la paix, question qui, dans le cas de la Colombie, serait très utile pour le processus en cours.